

Monsieur Sylvain SENES, adjoint au Maire délégué à la Forêt,

Expose :

Par courrier en date du 30 avril 2009, la Municipalité dans le cadre de l'aide technique aux communes, a sollicité les services du Conseil Général en vue de procéder à la réfection des chemins ruraux, du Rouet pour un linéaire de 900 mètres et de l'Endre pour un linéaire de 920 mètres.

Dans sa séance du 19 octobre 2009, la Commission Paritaire Permanente du Conseil Général du Var, a approuvé :

- le principe de l'aide technique en régie effectuée par la Direction du Génie Forestier afin d'assurer la protection des forêts contre les incendies et le maintien d'un certain niveau de viabilité de la voirie communale dans le but d'assurer une certaine sécurité ;*
- une liste de communes bénéficiaires de ce dispositif au titre du programme 2009.*

Pour la Commune du Muy, le terrassement du chemin rural dit « de l'Endre » a été retenu pour une longueur de 800 mètres linéaires.

Ce partenariat devra être entériné par une convention.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Sylvain SENES, Adjoint au Maire Délégué à la Forêt, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune du Muy et le Département du Var annexée à la présente ;

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.